

L'an deux mil seize, le mercredi 1^{er} juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Jacques LAMQUET, Maire.

Etaients présents : M.M. LAMQUET Jacques, GERARD Jean-Pierre, MESTRE Nicolas, ROSIER Olivier, DUBOIS Jean-Jacques, JOURAVEL Paul, Mmes COPIE Céline, SZAFRAN Véronique.

Excusés : Mme RAYNAL Colette,

Absents : M CARLIER Thierry, MEDDAS Philippe

Madame COPIE Céline est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération rectificative pour la demande de subvention DETR

Suite à l'envoi de la demande de subvention DETR (Conseil du 2 février 2016) en Sous Préfecture pour instruction, celle-ci a vérifié le devis de l'architecte, il s'avère que des erreurs de calcul ont été commises, ce qui modifie le montant des travaux, nous devons donc délibérer en fonction du montant du nouveau devis.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet de construction de l'école est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2016.

Nature de la dépense	Montant HT
Maitrise d'œuvre	48 000 €
CSPS	3 220 €
Contrôleur technique	7 560 €
Travaux Ecole	612 977 €
dont	
Désamiantage/démolition	13 800 €
Gros œuvre	159 512 €
Charpente bois	21 345 €
Couverture/étanchéité/bardages	94 481 €
Menuiserie extérieures/serrureries	46 107 €
Cloisonnements/menuiseries intérieurs/faux plafond	54 447 €
Peinture/sols souples	23 071 €
Chauffage/ventilation/plomberie/ Sanitaire	87 300 €
Electricité	45 045 €
Aménagements extérieurs/VRD	67 869 €

Divers et aléas	18 389 €
TOTAL HT	690 146 €
TOTAL TTC	828 175,20 €

Ayant pris connaissance du projet proposé par Monsieur Gilliard –Architecte- qui s'élève à **690 146 € HT**, soit à la somme de **828 175,20 € TTC**,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **Approuve** ce projet
- **Sollicite** une subvention au taux **de 40 % au titre de la DETR 2016**, soit une subvention de **276 058,40 €**
- **Le complément de financement sera assuré comme suit :**
 - Réserve parlementaire : 15 000 € Acquis
 - Département du Nord : 25 000 € Sollicité
 - CAMVS- Fonds de concours : 180 000 € Acquis
 - Emprunt : 200 000 €
 - Fons propres de la commune : 132 116,80 €

OBJET : Délibération pour l'édition et la vente d'un livre retraçant l'histoire du village

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre à la connaissance de tous l'histoire du village d'Eclaiques,

Considérant la chance pour la commune d'avoir pu se procurer des manuscrits et témoignages anciens retraçant l'histoire du village

Considérant la volonté municipale d'éditer un livre relatant cette histoire,

Considérant le coût de cette édition à hauteur de 2974,00 € HT pour 200 exemplaires,

Considérant que 10 exemplaires seront conservés par la municipalité afin d'être offerts en cadeau aux officiels et invités selon le choix et la décision des élus,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Accepte le principe de mettre en vente les 190 exemplaires restant au prix de 25,00 € l'un.

Précise que ces 190 exemplaires feront l'objet d'une comptabilisation dans les valeurs inactives de l'unique régie municipale de recettes à savoir « l'encaissement des frais de garderie » portant le n° 083

Confirme que l'objet de la régie sera modifié par arrêté municipal en ce sens, afin que l'encaissement du prix de vente des ouvrages puisse faire l'objet de façon légale d'une remise par le régisseur d'un reçu du carnet de souche comptabilisé dans la régie.

OBJET : Divers

Pas de divers